




## PROCÉDURE POUR L'ACCÈS AU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL DE BATEAUX DU LAC LOUISA

Pour obtenir l'accès au débarcadère municipal, un certificat de lavage ou vignette d'accès est obligatoire selon le Règlement numéro 2015-002-001 « *Règlement modifiant le Règlement 2015-002, concernant la protection des plans d'eau et l'accès au lac Louisa* », tout utilisateur doit :

1. Présenter une demande à cet effet à un préposé œuvrant à la Station de lavage de bateaux située au 116, chemin Louisa, Wentworth (adjacent à la Caserne) aux heures d'ouverture de celle-ci, en fournissant les informations suivantes:
  - a. Son nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et présenter une pièce d'identité qui comprend une photographie et, si vous n'êtes pas résident, une preuve de propriété tel que le compte de taxes **ou** :
  - b. Présenter une carte de membre valide du « Club Chasse et Pêche d'Argenteuil », le cas échéant ;
  - c. La description de son embarcation, soit sa catégorie, sa marque, sa couleur, sa dimension, son numéro de série, y compris celui du moteur et, le cas échéant, son numéro d'immatriculation et/ou celui de son véhicule et de sa remorque ;
2. Prendre connaissance du règlement, attester en avoir pris connaissance et s'engager à s'y conformer ;
3. Faire laver son embarcation, s'il y a lieu, le moteur et la remorque, à la Station de lavage de bateaux par un préposé y œuvrant ou sous la supervision de celui-ci ;
4. Payer le coût du certificat de lavage au montant établi par règlement :  
Contribuable : 10,00\$, Forfait annuel contribuable : 40,00\$, Non-contribuable : 300,00\$ ;
5. Faire un dépôt de 300,00\$, pour obtenir la clé. Le numéro de la clé sera enregistré à votre nom ;
6. La clé doit être retournée le jour même au préposé œuvrant à la Station de lavage de bateaux située au 116, chemin Louisa, Wentworth (adjacent à la Caserne) aux heures d'ouverture de celle-ci ou dans la boîte aux lettres barrée au Bureau municipal, au 114 chemin Louisa, à défaut de quoi le dépôt sera gardé ;
7. Il n'y a aucun stationnement au, ou près du, quai municipal. Quelqu'un doit ramener le véhicule et la remorque et retourner par la suite pour reprendre le bateau ;
8. Pour obtenir la clé pour sortir l'embarcation de l'eau, la même procédure s'applique.

**Veillez contacter le Bureau municipal durant les heures d'ouverture au 450 562-0701 pour prendre rendez-vous**

 STATION DE LAVAGE DES BATEAUX - HEURES D'OUVERTURE 2017	
<u>MAI AU 4 SEPTEMBRE</u>	Lundi (sur rendez-vous) 9h à 16h30 Mardi (sur rendez-vous) 9h à 16h30 Mercredi (sur rendez-vous) 9h à 16h30 Jeudi (sur rendez-vous) 9h à 16h30 Vendredi (sur rendez-vous) 9h à 16h30 Vendredi 16h30 à 19h Samedi et Dimanche 8h à 16h
<u>5 SEPTEMBRE JUSQU'À L'ACTION DE GRÂCE</u>	Lundi au Vendredi (sur rendez-vous) 9h à 16h30 Samedi Dimanche 9h à 16h30
<u>L'ACTION DE GRÂCE JUSQU'AU 5 NOVEMBRE</u>	Lundi au Vendredi (sur rendez-vous) 9h à 16h30
<b>FERMÉ À PARTIR DU 6 NOVEMBRE</b>	